



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « SOCIETE DE PRODUCTION DE COMMERCE ET D'EXPORTATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SPCEMC) » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me AHMED ABDILLAHI DOUALEH

Adresse : 10, rue de Paris - Djibouti

Date & Heure de la modification : 26/01/2025 à 12H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 16006/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CHANGEMENT DE LA VALEUR NOMINALE /CESSION DE PARTS SOCIALES/CHANGEMENT DE LA GERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **100.000 FDJ** (cent mille Francs Djibouti) divisée en **10 parts de 10.000 FDJ** (dix-mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M.ABDILLAHI MOHAMED BILEH	5 parts soit 50.000 FDJ
- M.ABDOURAHMAN ALI AHMED	2.5 parts soit 25.000 FDJ
- M.ADEN DARAR DJIDE	2.5 parts soit 25.000 FDJ
TOTAL.....	10 parts soit 100.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'avenant aux statuts de la « SOCIETE DE PRODUCTION DE COMMERCE ET D'EXPORTATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SPCEMC) » SARL en date du **21/05/2024**, déposé et authentifié par Me AHMED ABDILLAHI DOUALEH, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I- CHANGEMENT DE LA VALEUR NOMINALE

Les associés ont décidé de changer la valeur nominale des parts sociales. Désormais la valeur nominale de la part sociale est portée de **10.000 FDJ à 1000 FDJ**.

II- CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur ABDILLAHI MOHAMED BILEH cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à **Monsieur ADEN DARAR DJIDE** qui accepte, **40 parts soit 40.000 FDJ** (quarante mille Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de la « SOCIETE DE PRODUCTION DE COMMERCE ET D'EXPORTATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SPCEMC) » SARL.

Monsieur ABDILLAHI MOHAMED BILEH cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à **Monsieur ADEN ATTEYEH SOUGAL** qui accepte, les **10 parts restantes de 10.000 FDJ** (cinq cent Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de ladite société.

Monsieur ABDOURAHMAN ALI AHMED cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à **Monsieur ADEN ATTEYEH SOUGAL** qui accepte, les **2 parts soit 2.000FDJ** (deux mille Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de ladite.

Monsieur ABDOURAHMAN ALI AHMED cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à **Monsieur ABDULKADIR ELMI** qui accepte, les **23 parts restantes de 23.000FDJ** (vingt-trois mille Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de ladite.

Les présentes cessions sont consenties et acceptées à titre gratuit hors la présence du notaire soussigné qui n'a fait que reproduire leur déclaration.

• **Conséquences sur la répartition des apports et du capital :**

- M. ADEN DARAR DJIDE	65 parts soit 65.000 FDJ
- M. ABDULKADIR ELMI	23 parts soit 23.000 FDJ
- M. ADEN ATTEYEH SOUGAL	12 parts soit 12.000 FDJ
TOTAL.....	100 parts soit 100.000 FDJ

III- CHANGEMENT DE LA GERANCE

Madame NADIFO MOUSSA ASSOWEH est nommée en qualité de gérante de la société « SOCIETE DE PRODUCTION DE COMMERCE ET D'EXPORTATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SPCEMC) » SARL en remplacement de **Monsieur ABDILLAHI MOHAMED BILEH** gérant démissionnaire.

Nom & Prénom : M. ARTURO BRAGANTE
Adresse : DJIBOUTI
Nom commercial : « BRAGANTE ARTURO »
Date & Heure de la Radiation : 26/01/2025 à 10H40
N° d'immatriculation au registre analytique : 501/A
Objet : RADIATION
Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour

Suite à la décision du propriétaire de l'entreprise « **BRAGANTE ARTURO** » en date du **31/12/2024**, il a été décidé d'inscrire la mention suivante :

❖ **RADIATION :**

Monsieur ARTURO BRAGANTE, propriétaire de l'entreprise « **BRAGANTE ARTURO** » inscrite au registre de commerce sous le n°**501/A**, décide de procéder à la radiation de son entreprise à compter du **31/12/2024**.